



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **K-OBIOL ULV 6***

*de la société 2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS*

*enregistrée sous le n° 2023-1981*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 16 février 2024,*

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	K-OBIOL ULV 6
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS 1 place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Formulation	Liquide pour application à ultrabas volume (UL)
Contenant	6 g/L - deltaméthrine 54 g/L - pipéronyl butoxide
Numéro d'intrant	9000282
Numéro d'AMM	9000282
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 01/03/2024

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

<b>Vente et distribution</b>	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
<b>Emballage</b>	<b>Contenance</b>
Bidons en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique	3 L ; 5 L ; 10 L ; 15 L ; 20 L
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	3 L ; 5 L ; 10 L ; 15 L ; 20 L
Bidons en polyéthylène haute densité fluoré	3 L ; 5 L ; 10 L ; 15 L ; 20 L
Fûts en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique	25 L
Fûts en polyéthylène haute densité / polyamide	25 L
Fûts en polyéthylène haute densité fluoré	25 L

Les emballages de 1 litre sont refusés car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer de la stabilité du produit au cours du stockage.

### Conditions d'emploi du produit

#### Stockage et manipulation du produit

- Agiter le produit dans son emballage avant utilisation lorsque le produit est conditionné en fûts.